

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 20 avril 2017, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, François MEGARD, Jacques BURLAT, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Christian MOISSARD, Véronique MOREIRA, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

ABSENTE : Mme Martine DAVID (à l'ouverture de la séance et pour le vote du rapport n°2)

EXCUSES :

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Marthe CALVI à Catherine HUCHOT, Liliane WEIBLEN à Muriel MONIER, Purification LOPEZ à Sophie VERGNON, Eric FROMAIN à Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ à Patricia GUICHARD, Amandine GAILLARD à Catherine AURELE, Christian BULAND à Daniel GOUX, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA.

Secrétaire de séance : M. Eric Lemaire

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 30 mars 2017

Délibération n° 17.056 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation (mois de mars 2017) (communication)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Communication n° 17.057 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation des comptes de gestion pour l'exercice 2016 (budget principal et budgets annexes)

A la majorité des suffrages exprimés (par 40 voix pour et 2 abstentions) le Conseil municipal décide :

- de donner acte de la présentation des comptes de gestion pour 2016 à Monsieur le Trésorier de Saint-Priest,
- d'approuver les comptes de gestion pour 2016 tels que présentés :

1°) Budget principal

⇒ Section d'investissement (excédent) : 4 464 860,38 €

⇒ Section de fonctionnement (excédent) : 10 126 761,13 €

2°) Budget annexe 11 "Usines-relais"

⇒ Section d'investissement (excédent) : 91 469,59 €

⇒ Section de fonctionnement (excédent) : 176 667,85 €

3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux"

⇒ Section d'investissement (excédent) : 3 269,30 €

⇒ Section de fonctionnement (excédent) : 363 856,30 €

Délibération n° 17.058 : AFFAIRES FINANCIERES : Budget principal et budgets annexes - Comptes administratifs et de résultats de l'exercice 2016

A la majorité des suffrages exprimés, le maire étant sorti de la salle du conseil et ne participant pas au vote, (par 32 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions), le Conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif du budget principal et de chacun des budgets annexes au titre de l'exercice 2016, comme suit :

1°) **Budget principal de la Ville – Compte administratif 2016**

① Section de fonctionnement	
Recettes 2016	65 746 207,63 €
Dépenses 2016	56 374 446 ,50 €
Résultat propre de 2016	9 371 761,13 €
Excédent 2015	755 000 ,00 €
Déficit 2015	
Excédent cumulé 2016	10 126 761,13 €
Déficit cumulé 2016	

② Section d'investissement	
Recettes 2016 (y compris compte 1068)	19 905 682,77 €
Dépenses 2016	16 019 128,32 €
Résultat propre de 2016	3 886 554,45 €
Excédent 2015	578 305,93 €
Déficit 2015	
Excédent cumulé 2016	4 464 860,38 €
Déficit cumulé 2016	
Recettes – restes à réaliser	0,00 €
Dépenses – restes à réaliser	5 557 772,34 €

L'exercice 2016 se solde donc par :

⇒ un excédent de fonctionnement de : 10 126 761,13 €

⇒ un excédent d'investissement de : 4 464 860,38 €

⇒ des restes à réaliser d'investissement de :

✓ en recettes : 0,00 €

✓ en dépenses : 5 557 772,34 €

2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2016

① Section de fonctionnement	
Recettes 2016	144 761,09 €
Dépenses 2016	70 573,88 €
Résultat propre de 2016	74 187,21 €
Excédent 2015	102 480,64 €
Déficit 2015	
Excédent cumulé 2016	176 667,85 €
Déficit cumulé 2016	

② Section d'investissement	
Recettes 2016 (y compris compte 1068)	35 832,00 €
Dépenses 2016	10 585,00 €
Résultat propre de 2016	25 247,00 €
Excédent 2015	66 222,59 €
Déficit 2015	
Excédent cumulé 2016	91 469,59 €
Déficit cumulé 2016	
Recettes – restes à réaliser	
Dépenses – restes à réaliser	

L'exercice 2016 se solde donc par :

⇒ un excédent de fonctionnement de : 176 667,85 €

⇒ un excédent d'investissement de : 91 469,59 €

⇒ des restes à réaliser d'investissement de :

✓ en recettes : 0 €

✓ en dépenses : 0 €

3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2016

① Section de fonctionnement	
Recettes 2016	69 929,49 €
Dépenses 2016	35 064,86 €
Résultat propre de 2016	34 864,63 €
Excédent 2015	328 991,67 €
Déficit 2015	
Excédent cumulé 2016	363 856,30 €
Déficit cumulé 2016	

② Section d'investissement	
Recettes 2016 (y compris compte 1068)	26 607,00 €
Dépenses 2016	24 852,85 €
Résultat propre de 2016	1 754,15 €
Excédent 2015	1 515,15 €
Déficit 2015	
Excédent cumulé 2016	3 269,30 €
Déficit cumulé 2016	
Recettes – restes à réaliser	
Dépenses – restes à réaliser	

L'exercice 2016 se solde donc par :

⇒ un excédent de fonctionnement de : 363 856,30 €

⇒ un excédent d'investissement de : 3 269,30 €

⇒ des restes à réaliser d'investissement de :

✓ en recettes : 0 €

✓ en dépenses : 0 €

➤ d'approuver les résultats de chaque budget principal et annexe comme suit :

1°) Budget principal – Compte administratif 2016

⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 10 126 761,13 €

⇒ en section d'investissement, un excédent de 4 464 860,38 €

2°) Budget annexe 11 "Usines-relais" – Compte administratif 2016

⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 176 667,85 €

⇒ en section d'investissement, un excédent de 91 469,59 €

3°) Budget annexe 12 "Ateliers artisanaux" – Compte administratif 2016

⇒ en section de fonctionnement, un excédent de 363 856,30 €

⇒ en section d'investissement, un excédent de 3 269,30 €

➤ de constater la conformité des comptes de gestion pour 2016 et des comptes administratifs pour 2016.

Délibération n° 17.059 : URBANISME : Autorisation donnée au maire relative à la réhabilitation-extension du groupe scolaire Marius Berliet

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ou toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réhabilitation-extension du groupe scolaire Marius Berliet
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ENEDIS, RTE, GRDF, GRT GAZ, ORANGE, EAU du GRAND LYON, LA METROPOLE, EST METROPOLE HABITAT
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires institutionnels
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention relative aux certificats d'économie d'énergie et percevoir la recette correspondante
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet.

Délibération n° 17.060 : URBANISME : Autorisation donnée à Monsieur le Maire relative à la mise en place de cabanons pour les jardins familiaux

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de construire ou toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces cabanons
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer si nécessaire des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels en particulier ERDF, ORANGE, EAU du GRAND LYON, LA METROPOLE
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet

Délibération n° 17.061 : URBANISME : Régularisations foncières liées à l'aménagement de l'A43

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de Délimitation du Domaine Public Autoroutier et ses modifications successives sur le territoire de la commune de Saint-Priest
- d'approuver la cession par l'Area au profit de la Ville, à titre gratuit, de toutes les parcelles citées ci-dessus et reproduites en annexes.
- de dire que la totalité des parcelles dont la cession a été approuvée est classée dans le domaine privé de la commune à l'exception de la parcelle BX 306 (superficie de 534 m² - planche 8) qui a fait l'objet d'un aménagement, par les services de la Ville en un parking public desservant le cimetière de Manissieux et qui doit donc être affectée au domaine public
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif des services fiscaux ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- d'abroger les délibérations du conseil municipal de Saint-Priest en date du 11/07/1974 et du 21/03/1996

La liste des parcelles est la suivante :

AN 60	2 176 m ²	Planches 2 et 3
AN 44	6 216 m ²	Planches 2 et 3
AN 46	706 m ²	Planches 2 et 3
AN 59	854 m ²	Planche 3
AN 61	1 173 m ²	Planche 3
AN 62	180 m ²	Planche 3
AN 45	1 343 m ²	Planche 3
AM 50	1 294 m ²	Planches 3 et 4
AM 48	208 m ²	Planche 3 et 4
AV 67	4 470 m ²	Planches 4 et 5
AV 70	4 644 m ²	Planche 4
AV 71	931 m ²	Planche 4
AV 44	31 m ²	Planches 4 et 5
AV 64	312 m ²	Planches 4 et 5
CD 35	7 824 m ²	Planche 5
BZ 122	2 294 m ²	Planches 5 et 6
AV 65	76 m ²	Planche 5
BZ 126	19 m ²	Planches 6 et 12
BZ 132	182 m ²	Planches 6 et 12
BZ 128	75 m ²	Planches 6 et 12
BE 136	619 m ²	Planche 7
BX 140	5 640 m ²	Planches 7 et 8
BX 306	534 m ²	Planche 8
ZB 34	510 m ²	Planche 9
ZB 112	383 m ²	Planche 9
ZB 42	1 510 m ²	Planche 9
ZB 113	378 m ²	Planche 9
ZB 134	264 m ²	Planche 9
ZB 132	194 m ²	Planche 9
ZB 154	1 020 m ²	Planche 9
ZB 152	216 m ²	Planche 9
ZB 156	362 m ²	Planche 9
ZB 149	302 m ²	Planche 9

Délibération n° 17.062 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Aménagement du sentier rural de la Garenne

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la convention qui définit les modalités de mise en œuvre de cette action entre les propriétaires, la Ville et l'exploitant des parcelles concernées.
- D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaire au bon déroulement du projet.

**Délibération n° 17.063 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :
Gestion et exploitation du centre équestre - convention avec l'UCPA -
Avenant n 3 de prolongation de durée**

A la majorité (par 40 voix pour et 3 voix contre), le Conseil municipal décide :

- D'approuver la prolongation du contrat de gestion du centre équestre de Saint-Priest qui lie la commune à l'UCPA SPORTS LOISIRS, jusqu'au 31 décembre 2017, étant précisé que les autres termes du contrat restent inchangés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à ladite convention.

**Délibération n° 17.064 : GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX :
Gestion et exploitation du centre équestre - contrat de concession de
services - Approbation du principe de la concession**

A la majorité (par 40 voix pour et 3 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un service public lié à la gestion et l'exploitation du centre équestre situé 112 chemin de St Bonnet-de-Mûre
- d'approuver le principe de la délégation de ce service public sous la forme d'un affermage, pour une durée de six ans.
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans la note de synthèse ci-jointe
- d'autoriser Monsieur le maire à lancer la procédure de publicité requise.

**Délibération n° 17.065 : EDUCATION : Colonies de vacances, séjours
traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière
aux familles au titre de l'année 2017**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'adopter les modalités d'attribution de l'aide financière relatives aux familles au titre de l'année 2017 en ce qui concerne les colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques, telles que celles-ci ont été déterminées ci-avant
- de dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6713

**Délibération n° 17.066 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au collège
COLETTE pour l'organisation d'actions en lien avec les thèmes de la
citoyenneté**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention de 200€ au Collège COLETTE
- De dire que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745

**Délibération n° 17.067 : AFFAIRES SPORTIVES : Octroi d'une subvention
exceptionnelle d'aide aux déplacements de l'équipe fanion de l'ASSP
football**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'Association Sportive de Saint-Priest football
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 17.068 : AFFAIRES CULTURELLES : Création de nouveaux tarifs pour la saison 2017-2018 du TTA et pour l'édition 2017 du festival Music en Ciel

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver la création de nouveaux tarifs dans le cadre de la proposition de spectacles pour la saison 2017-2018 du Théâtre Théo Argence dans les conditions suivantes :
 - La programmation d'un bal (« Le Bringuebal ») le samedi 13 janvier 2018 à la salle Concorde donne lieu à la création d'un tarif spécifique, avec un tarif unique pour les abonnés, et un tarif unique pour les non abonnés :

	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif mini
Tarif Bringuebal	10€		
Abonnés Carte à spectacles	8€		

- Afin de développer les relations avec tous les publics, et notamment avec les établissements scolaires du territoire et particulièrement les lycées, la création de la formule tarifaire suivante :

Dans le cadre du partenariat du TTA avec les lycées partenaires, les élèves des établissements bénéficient :

- *D'un abonnement à 30€ pour 3 spectacles (ou 2 spectacles si choix d'un spectacle au tarif exceptionnel)*
- *Du tarif abonné sur l'ensemble de la programmation.*
- Afin de proposer aux professionnels du spectacle un tarif préférentiel l'extension de la catégorie tarifaire « mini » à ce type de spectateurs sur l'ensemble de la programmation
- d'approuver la création d'un nouveau tarif pour l'espace « accueil-restauration » dans le cadre du festival Music en Ciel et d'approuver la suppression de trois tarifs pour la carte de l'espace « accueil restauration » du théâtre
 - Dans le cadre de l'espace bar du festival Music en Ciel et dans une démarche globale d'éco-responsabilité de l'évènement, la création d'un tarif pour des verres réutilisables « éco-cups » :

Eco-cup (festival)	1 €
---------------------------	-----

- Dans le cadre d'une adaptation de la carte du bar du Théâtre Théo Argence, la suppression des formules suivantes :

Verre de jus de fruit, Coca-Cola, eau minérale, sirop, café, thé	0,50 €
Pâtisseries	1,50 €
Bouteille de vin	7,00 €

Délibération n° 17.069 : : Création du "Concours International de Piano de Saint Priest"

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D' approuver la création d'un « Concours international de Piano de Saint Priest » dont la première édition se déroulera les 10,11 et 12 novembre 2017 au Théâtre Théo Argence de Saint Priest,
- D' autoriser Monsieur le maire à engager l'ensemble des démarches y afférentes
- D' approuver le règlement du concours

Délibération n° 17.070 : AVIS ET COMMUNICATIONS : Présentation du rapport annuel 2015 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

La séance est levée à 20h40

**Le Maire,
Gilles GASCON**